



DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU MAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

DÉCISION N° 2025 - 37
CONVENTION D'INTERVENTIONS
DANS LE CADRE DES ATELIERS D'INITIATION
AU UKULELE AU MULTI-ACCUEIL
DE LA COMMUNE DE DOURGES.

Le Maire de la Ville de DOURGES,

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 donnant au Maire délégation pour traiter les affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,

VU le Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT le besoin d'interventions dans le cadre des ateliers d'initiation au Ukulélé au Multi-Accueil « Les Coccinelles » de la commune de Dourges,

CONSIDERANT la proposition de l'Association « Eclipse »,

DÉCIDE

Article 1 : De signer une convention avec l'Association « Eclipse » sise 37 bis rue Marius Thilly – 62800 LIEVIN, pour les interventions qui se dérouleront aux dates et horaires suivants :

- Le vendredi 7 novembre 2025 de 10h30 à 12h00 et de 14h00 à 15h30,
- Le jeudi 22 janvier 2026 de 10h30 à 12h00 et de 14h00 à 15h30,
- Le jeudi 19 mars 2026 de 10h30 à 12h00 et de 14h00 à 15h30.

Soit un total de 6 ateliers de 1h30 chacun (2 sessions par journée).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget de la Ville, soit 1 835,00 € TTC.

Article 3 : La convention est conclue pour une durée allant du vendredi 07 novembre 2025 au jeudi 19 mars 2026.

Article 4 : Madame le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DOURGES, le 17 octobre 2025

Le Maire,
Monsieur Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 23/10/2025

Application agréée E-legalite.com

22_DN-062-216202747-20251017-DECISION202